



Paris, le 21 janvier 2021

Monsieur le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, Christophe Kerrero

Objet : situation des personnels AESH de l'académie de Paris

Monsieur le Recteur,

Sgen-CFDT PARIS

Anthony de Castro  
Secrétaire Général

7 rue Euryale Dehaynin  
75019 PARIS

(métro Laumière - ligne 5)

Horaires des permanences de 14h30 à 17h30 :  
- 1er degré, mercredi, jeudi  
- 2nd degré, mardi-mercredi-jeudi  
- LP, mardi, vendredi  
- Sup', mardi après-midi  
- Gréta, sur rdv  
- secteur privé, lundi sur rdv

01 42 03 88 86  
06 86 38 43 07

[paris@sgen.cfdt.fr](mailto:paris@sgen.cfdt.fr)

Par la présente, le Sgen-CFDT Paris participe à une action syndicale nationale, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH. En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "*les marges de progrès*" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "*des pratiques à harmoniser sur l'ensemble du territoire*" à travers différents points essentiels :

- Le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul du travail des AESH) ;
- La rémunération des AESH avec le réexamen triennal ;
- La formation.

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons, national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.  
Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.  
L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, s'appuyant sur les retours à notre enquête auprès des personnels AESH, veuillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT Paris souhaite attirer votre attention sur :

- Une quotité de travail qui ne soit pas en dessous de 62% pour l'ensemble des AESH ;
- Un réexamen du niveau indiciaire au vu du coût élevé de la vie à Paris et en Ile de France et des difficultés de recrutement ;
- Un échéancier de mise en paiement de l'indemnité compensatrice de CSG ;
- Une formation continue plus accessible et plus diversifiée ;
- Les moyens mis à disposition, les indemnités pour les AESH référent.e.s ;
- La création d'un pôle de remplacement par PIAL.

Devant tous les éléments cités ci-dessus, le Sgen-CFDT Paris attend des réponses.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Anthony de Castro,  
Secrétaire Général du Sgen-CFDT Paris